



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC LA COMPAGNIE DCA**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place un projet de danse contemporaine intitulé « Autour de Philippe DECOUFLÉ »,

Considérant que ce projet propose aux élèves des 2ème et 3ème cycles de danse contemporaine du Conservatoire communautaire d'appréhender le processus de création propre de la Compagnie DCA de Philippe DECOUFLÉ, en identifiant les éléments nécessaires à l'écriture chorégraphique, en apprenant à composer un tableau en duo ou en trio reposant sur une musique originale du répertoire de la Compagnie DCA, et d'aborder les thèmes essentiels de l'univers de Philippe DECOUFLÉ tels que le corps géométrique, danser avec un objet, se mettre en représentation, le cadrage de ce qui fait l'image, l'autodérision, l'illusion et l'humour,

Considérant que la Compagnie DCA qui développe depuis de nombreuses années une expertise en danse contemporaine, propose des master class encadrées par Eric MARTIN danseur de la Compagnie,

Considérant que le contenu de ces master class correspond à la programmation souhaitée par la Communauté d'Agglomération pour les élèves fréquentant les classes de danse contemporaine du Conservatoire communautaire,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec la Compagnie DCA, dont le siège social se situe à Saint-Denis (93200), 10 Bis rue Maurice Thorez, ayant pour objet la programmation, d'une master class le samedi 25 et le dimanche 26 novembre 2023 au Conservatoire communautaire sur le site danse de Bruay et ce pour un montant de 1 117,00 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec la Compagnie DCA, dont le siège social se situe à Saint Denis (93200), 10 Bis rue Maurice Thorez, ayant pour objet la programmation d'une master class aux élèves des 2ème et 3ème cycles de danse contemporaine du Conservatoire communautaire, le samedi 25 et le dimanche 26 novembre 2023 au sein du Conservatoire communautaire sur le site danse de Bruay-la-Buissière et ce pour un montant de 1 117,00 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .. **26 SEP. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **29 SEP. 2023**

Et de la publication le : **29 SEP. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien